

# le Petit BONHOMMIEN

N°319

MAI 2024

## Un brin de poésie

Un peu de poésie, des informations sur le budget communal, le label Village d'Avenir, et les festivités qui reviennent...

Rendez-vous nombreux le 25 mai pour la Journée Citoyenne, puis le 15 juin pour la Fête de la Musique, sans oublier les marchés du lundi, à partir du 17 juin !

### **SOMMAIRE:**

- p.2 à 9 : Vie Municipale
- p.10-11 : Vie associative
- p.12 : Vie de l'école
- p. 13-15 : Infos utiles CCVK
- p.16-18 : Animations

## Le printemps reviendra

*Maurice CARÊME*

Hé oui, je sais bien qu'il fait froid,  
Que le ciel est tout de travers ;  
Je sais que ni la primevère  
Ni l'agneau ne sont encore là.

La Terre tourne ; il reviendra,  
Le printemps, sur son cheval vert.  
Que ferait le bois sans pivert,  
Le petit jardin sans lilas ?

Oui, tout passe, même l'hiver,  
Je le sais par mon petit doigt  
Que je garde toujours en l'air...

### POINT SUR LE C.C.A.S. :

Le **Centre Communal d'Action Sociale** est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune. Il est composé de représentants des élus municipaux et de personnes nommées par le Maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale. Il propose un accueil à la population de sa commune en fonction des demandes. Les ressources du CCAS lui sont propres et son budget est autonome par rapport au budget municipal. Les recettes sont constituées en majorité d'une subvention de fonctionnement versée par la commune.

Le repas des anciens fait parti des dépenses du budget du CCAS entre 3 500 € à 4 000 €/an. Ainsi que les demandes de subventions de certains organismes, tels que APALIB (service à la personne), APAMAD (aide à domicile), ESPOIR, LA MANNE, RESTO DU COEUR D'ORBÈY etc, ce qui représente un montant total de

Les heures de garde de la cantine scolaire pour les enfants de LE BONHOMME étant scolarisés à LAPOUTROIE, font aussi partie de ces dépenses. Le montant varie en fonction des enfants scolarisés chaque année, entre 5 000 € et 7 000 €/an.

Une aide alimentaire est également apportée auprès de personnes en difficultés financières, un montant annuel de 800 € est pré-

### CONCOURS MAISONS FLEURIES :

Les Lauréats de 2023, pour le fleurissement de leurs maisons, recevront un courrier d'invitation. Un pot en leur honneur sera organisé le **mercredi 5 juin à 18H** aux ateliers municipaux, avec les membres du Jury.



### BOURSE AUX PERMIS :

Depuis la mise en place, en 2022, de l'aide au permis de conduire, 8 personnes ont fait la demande,

3 ont obtenu leur permis, et les 5 autres sont en train de le passer. 3 d'entre eux ont déjà effectué la mission d'intérêt général, qui leur est demandée en contrepartie.

Quelques modifications, ont été apportées concernant le versement de l'aide, pour plus de simplicité, elle est versée en 2 fois : 250 € au début de l'inscription, et 250 € après justification de l'obtention du permis de conduire.

Le règlement est désormais directement transmis à l'intéressé ou aux parents pour les mineurs n'ayant pas de compte bancaire, et non plus à l'auto-école.

### RECRUTEMENT SAISONNIERS :

Le recrutement des saisonniers 2024 est clôturé. La commune accueillera donc 4 jeunes du village, entre le 17 juin et le 30 août, afin de leur permettre une première expérience professionnelle, de leur apporter un petit revenu, et de les intégrer également à la vie du village.

Bienvenue à Romain PERRIN-LORENTZ, Auguste BOSSERELLE, Marion MOLL et Anthony BILLON !



## Le Bonhomme, commune labellisée « Village d'Avenir »

Le programme « Village d'avenir » fait parti du Plan France Ruralité annoncé en 2023 suite à l'Agenda rural lancé en 2019. Villages d'avenir a deux axes :

- Apporter des solutions aux besoins du quotidien des collectivités rurales ;
- Soutenir les villages dans la conception de leurs projets

Cela se traduit par un programme d'ingénierie suivi par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires afin d'apporter une ingénierie de proximité, à la fois juridique, financière et

opérationnelle. Cela ajouté d'un programme complémentaire visant à la coordination et l'articulation du réseau local au profit des communes dans une logique de complémentarité.

2458 communes ont été labellisées en France et 18 communes lauréates dans le Haut-Rhin.

Les principaux thèmes d'appui sont :

- Habitat/logement/ Rénovation du bâti dégradé
- Transition énergétique
- Transition écologique et biodiversité
- Patrimoine et cadre de vie
- Service : santé et petite enfance notamment commerce de proximité

L'accompagnement est prévu sur 12 à 18 mois avec une cheffe de projet qui aura un rôle d'interface entre les différentes instances et la Commune.

Pour LE BONHOMME, ont été soumis les projets suivants :

- ♦ Aménagement d'une aire de jeux / sports intergénérationnelle sur le plateau haut de la Place de la Salle des Fêtes
- ♦ Rénovation/Reconstruction du Chalet des Bûcherons
- ♦ Possibilité d'extension du réseau de chauffage urbain
- ♦ Transition écologique des ateliers municipaux : chauffage et isolation

Une première réunion de présentation générale a eu lieu le 22 mars 2024 à la Préfecture, puis une seconde réunion en Commune le 04 avril 2024, avec Mme Daisy Magny, la cheffe de projet qui nous accompagnera sur l'étude de ces projets.



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

FRANCE  
RURALITÉS

## Rappel Journée Citoyenne :

Rendez-vous ce samedi 25 mai à 8h aux ateliers municipaux, pour le café d'accueil et la répartition des participants vers les différents chantiers.

Au programme : peinture extérieure muret Mairie, rempotage pour le fleurissement communal, nettoyage de l'église, toiture de l'école de la forêt à installer, désherbage au cimetière, débroussaillage, nettoyage rigoles et saignées, et mise en place pour le déjeuner, qui se déroulera vers 13h et sera concocté cette année par Annick de La Schlitte.

Nous vous y attendons nombreux, comme chaque année !



## Retour sur le Repas des Aînés :



C'est avec un grand plaisir que plus de 70 personnes ont pu se retrouver en ce dimanche 24 mars, pour le traditionnel Repas des Aînés. Autour d'un succulent repas concocté par POIVRE SALE (du Bonhomme), nos anciens ont pu se rencontrer et échanger en toute convivialité jusqu'en fin d'après-midi.

## Des unions récentes :



Monsieur Dorian, Didier CHINOT et Madame Alycia BIZOT-THIRION se sont pacsés en mairie le 23 avril.



Monsieur Michel, Jacques BRANAS et Mme Viviane, Gilberte FLO-RANCE, se sont mariés en mairie le 9 mai.

## Les élections européennes :

Le bureau de vote du Bonhomme sera ouvert de 8h à 18h, le dimanche 9 juin 2024, Rendez-vous à la salle des fêtes. N'oubliez pas votre carte électorale et votre pièce

## VOTER PAR PROCURATION :

### Vous allez être absent le jour du vote ?

Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote, même si vous avez jusqu'à un jour avant le scrutin pour le faire.

## Des volontaires ?

Si vous souhaitez participer à la tenue d'une permanence du bureau de vote, vous êtes le (la) bienvenu(e) !

Merci de contacter la mairie au 03 89 47 51 03 ou [mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr](mailto:mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr)

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France. Il doit être inscrit sur une liste électorale communale ou sur une liste consulaire.

Vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne ou via un formulaire papier, voir sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

## LES BUDGETS :

### BUDGETS 2023 :

Pour l'année 2023, il faut prendre en compte 3 faits notoires :

- ♦ La création du budget forêt (sortie des recettes et dépenses attenantes à la forêt soumise du budget principal)
- ♦ La nouvelle nomenclature comptable (M14 -> M57)
- ♦ L'expérimentation du Compte Financier Unique CFU (présentation des Compte Administratif et Compte de Gestion, en un seul document).

### BUDGET COMMUNAL :

En **2023**, ont été investis 347.265,12 € pour des recettes de 471.687,17 €, soit un **excédent de 124.422,05 €**.

Les investissements principaux en 2023 ont été les suivants :

- Achat d'un ordinateur pour les bureaux de la Mairie ;
- Nouvelle porte extérieure des WC publics ;
- Enrochement au début de la Vieille Route
- Réfection des enrobés (Faurupt, La Chapelle) ;
- Mise en place d'un poteau incendie Vieille Route ;
- Achat du pick-up pour les services techniques
- Achat d'un tracteur-tondeuse

En fonctionnement, a été dégagé un **excédent de 190.669,87 €**, ont notamment été réalisés :

- De l'entretien des bâtiments : remise en peinture Chapelle Sainte Claire, abris de l'école de la forêt, bureaux de la Mairie, revitrification de la seconde salle de classe et remise en peinture, saturation des abris-bus, changement des radiateurs électriques des ateliers municipaux, mitigeur de lavabo avec douchette installé à l'école, rénovation des escaliers de la Salle des Fêtes, ...
- Voirie : gravillonnage, débroussaillage, panneaux, ...
- Réseau : mise à jour des plans de réseaux informatisés.

### BUDGET FORET :

La section d'investissement du budget forêt n'a pas été ouverte en **2023**.

En fonctionnement, le budget a connu des dépenses à hauteur de 274.489,17 € pour des recettes d'un montant de 681.136,29 €, soit un **excédent de clôture de 406.647,12 €**.

Ces recettes et dépenses correspondent à l'exploitation des bois et à leur vente, avec toutes les charges qui s'y rattachent (frais de garderie, service commun bûcherons auprès de la CCVK, contributions diverses, etc.).



## BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

En **2023**, la section d'investissement a dépensé 3.745,70 € contre des recettes à hauteur de 80.851,14 €, soit un **résultat excédentaire de 77.105,44€**.

Aucun investissement n'a été réalisé, les dépenses et recettes n'étant que des mouvements comptables, dont les amortissements du matériel et des subventions et le remboursement du capital des emprunts.

Concernant la section d'exploitation, ce sont 85.654,70 € qui ont été dépensés contre 150.628,57 € de recettes, soit un **solde d'exploitation de 64.973,87 €**. L'augmentation des tarifs a permis de dégager un excédent confortable qui permettra notamment la réalisation de travaux sur le réseau afin d'en améliorer son rendement, mais également la finalisation de la mise en conformité de la Commune quant à ses captages de source afin de mettre en place le périmètre de protection adéquat.

## BUDGET CHAUFFERIE :

En **2023**, le budget chaufferie a clôturé en section d'investissement avec un **solde excédentaire de 9.173,98 €** (19.353,00 C en dépenses et 28.526,98 C en recettes).

Ces opérations représentent le remboursement du capital des emprunts et les mouvements comptables d'amortissement.

En section d'exploitation, ont été comptabilisées des dépenses à hauteur de 57.656,00 € contre 91.592,94 € de recettes, soit un **solde d'exploitation excédentaire de 33.936,94 €**.

L'hiver doux a permis de contenir les augmentations subies sur les matières premières. Le montant des frais d'entretien et de maintenance se sont maintenus.

---

## BUDGETS PREVISIONNELS 2024 :

Ces budgets ont été établis sur la base des hypothèses similaires à l'élaboration de la Loi de Finances pour 2024 : une inflation de 2,6 % et une croissance du Produit Intérieur Brut de 1,4 %.

Par ailleurs, l'élaboration budgétaire prend en compte les évolutions induites par la Loi de Finances pour 2024, notamment :

- Diminution du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle dont une partie est reversée aux Communes
- La revalorisation des bases à hauteur de 3,9% des taxes directes locales.

## BUDGET COMMU-

Pour **2024**, est prévu un **budget d'investissement** à hauteur de 418.653,20 C permettant de financer les projets suivants :

- Amélioration esthétique du parvis de la Salle des Fêtes et réfection complète de l'étanchéité de l'avancée de toiture ;
- Réfection complète du Pont de La Violette ;
- Transformation des locaux du rez-de-chaussée de la Mairie en Salles associatives ;
- Construction d'un abri pour le matériel manifestation (tables, bancs, blocs électriques, etc.) ;
- Prise en charge partielle de l'enrochement de la Béhine aux Ateliers Municipaux ;
- Matériel et outillage technique pour augmenter les capacités de réalisation des travaux en régie par les services techniques de la Commune ;

## BUDGET COMMUNAL SUITE :

Une réserve est également maintenue afin de réaliser, en 2025, un projet en cours de réflexion : l'aménagement d'une aire intergénérationnelle sur le plateau haut (partie enherbée) de la Salle des Fêtes.

L'équipe municipale souhaite y réaliser une aire de jeux plus sécurisée, arborée et agréable, avec quelques agrès sportifs afin d'en faire un lieu de convivialité intergénérationnel.

En parallèle, une réflexion est déjà bien avancée concernant la reconstruction du Chalet des Bûcherons qui, malheureusement, montre des signes de l'âge et n'est plus tout à fait ni fonctionnel, ni sécurisé.

Ces deux projets d'ampleur devront être liés afin de permettre à la commune d'être subventionné au maximum, et donnent lieu à marchés publics avec maîtrise d'œuvre, raison pour laquelle leur réalisation aura lieu en 2025.



En **fonctionnement**, sont prévus des dépenses et recettes à hauteur de 1.089.599,00 € permettant de couvrir les dépenses classiques et redondantes, mais également le passage à la fibre des bâtiments communaux, le remplacement des éléments de Défense Extérieure Contre l'Incendie (hydrants, poteaux incendie), les subventions aux associations (7.000 €), au CCAS (9.708,85 €) et l'aide économique à l'installation de la nouvelle Boulangerie : 7000 € par an pendant 3 ans. Est également prévu l'emploi d'un 3<sup>ème</sup> agent au sein du service technique.

## BUDGET FORET :

Pour **2024**, sont prévus 876.648,00 € en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes et 30.000 € en section d'investissement couvrant la réfection de chemins forestiers, les plantations et l'achat de panneaux notamment dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt.

## BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

Pour **2024**, sont prévus 98.225,00 € en investissement et 166.141,00 € en fonctionnement. En investissement, les dépenses prévisibles sont relatives à la finalisation de la mise en conformité des captages communaux (études hydrogéologiques, acquisition du terrain, entretien des captages, mise en place du périmètre de protection). En fonctionnement, ont d'ores-et-déjà été prévus des crédits permettant d'apurer le budget en cas de transfert des compétences eau et assainissement (décision non encore prise à ce jour).

## BUDGET CHAUFFERIE :

En 2024, ont été budgétisés 27.577,98 € en section d'investissement et 103.133,00 € en section d'exploitation. Les augmentations tarifaires permettent de provisionner 10.000 € en 2024 (montant total des provisions depuis 2014 : 65.000 €) en vue du remplacement de la chaufferie. Par ailleurs, sont inclus à présent, les frais d'électricité (jusqu'alors supportés par le budget communal) à hauteur de 7.000,00 €. Les hausses subies pour 2024 devraient être de l'ordre de 15 % sur l'électricité et les matières premières et de l'ordre de 20% sur le contrat de maintenance. Les recettes ont été diminuées volontairement du fait de l'hiver très doux début 2024.

Aucun investissement majeur n'est prévu en 2024, le budget se borne à rembourser les emprunts et aux opérations comptables.

#### **ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE AERIENNE 20 000 VOLTS VERS POSTE VALLON**

Dans le cadre de l'enfouissement de la ligne aérienne 20 000 Volts entre le Poste « Cimetière » et Le Vallon, répondant au Plan Aléa Climatique, il convient de signer une convention de servitudes sur six terrains appartenant à la Commune de LE BONHOMME, établie avec ENEDIS, moyennant une indemnité unique de 20 €.

Considérant que cet enfouissement permet à la fois de réduire le risque de panne du réseau électrique et de conserver les paysages, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention d'établissement de servitudes portant sur les terrains cadastrés Section 15, parcelle 19 ; Section 12, parcelle 04 ; Section 12, parcelle 03 ; Section 12 parcelle 02 ; Section 15, parcelle 15 ; Section 15, parcelle 07 relevant du domaine privé de la Commune.

De plus, il convient également de signer une convention de mise à disposition d'un terrain de 15 m<sup>2</sup> situé à « La Grande Ferme » faisant partie de l'unité foncière cadastrée en section 15 parcelle 15 d'une superficie totale de 3640 m<sup>2</sup>, afin d'y installer un Poste de transformation de courant électrique « Petite Ferme » et tous ses accessoires et dérivés. Approuvé à l'unanimité.

#### **TRANSPORT SCOLAIRE : CONVENTION et VACATAIRE**

La Directrice d'école de LE BONHOMME a la volonté d'emmenner régulièrement les élèves à la Médiathèque de LAPOUTROIE afin de profiter de la proximité de cet équipement public récent dans le village voisin. A cette fin, la Commune de LAPOUTROIE a été sollicitée et a accepté de mettre à disposition son minibus, moyennant un tarif de 20 € par trajet aller/retour. Pour ces trajets ponctuels (environ une fois par mois, la Commune décide d'embaucher un vacataire pour la mission de chauffeur, pour un coût de 60 € par mission.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **FINANCES – PERCEPTION PAR TERRITOIRE ENERGIE ALSACE (TEA) DU PRODUIT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TICFE)**

L'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes. TEA reverse 99% de la taxe perçue aux communes membres, des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA. L'année dernière, le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité s'est élevé à 28.420,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les modalités de reversement par TEA de la TICFE.

#### **FINANCES – TAXES DIRECTES LOCALES**

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Il est rappelé que la Commune a assujéti les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Etant donné l'inflation généralisée qui a été subie par les redevables et les prévisions budgétaires pour 2024, **il est décidé à l'unanimité de maintenir les taux actuels**, soit :

- Taxe foncière bâtie : 26,03 % ;

Ce maintien des taux apporterait un produit de référence estimé à 283 815 € pour l'année 2024, décomposé comme suit :

Taxe foncière bâtie : 242 990 € ;

Taxe foncière non bâtie : 22 305 € ;

Taxe d'habitation : 18 520 €.

## **CHASSE :**

### **NOMINATION ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIERS AUTRES QUE LE SANGLIER**

La Commune doit nommer un estimateur des dégâts de gibiers autres que le sanglier. A cette fin, une liste a été établie, parmi laquelle figure M. LAMBERGER Christian, résidant à SOULTZEREN. Etant donné la proximité de M. LAMBERGER et, suite à son accord verbal, il est décidé de le nommer en tant qu'estimateur de dégâts de gibiers autres que le sanglier pour toute la durée du bail, sous deux réserves :

Après que soient intervenues les signatures des baux de chasse sur les lots 1, 2, 3 et 4 suites aux adjudications du 05 Mars 2024 ;

Sous réserve de l'accord des locataires des lots 1, 2, 3 et 4 de la Chasse Communale de LE BONHOMME. A défaut, la désignation d'un tel estimateur revient au Préfet.

### **NOMINATIONS GARDES-CHASSE ET REFERENTS**

Considérant que le Conseil Municipal a à charge de nommer le garde-chasse particulier après avis de la 4C, que les demandes pour les lots 1 et 2 sont complètes et conformes au CCT, que la demande pour les lots 3 et 4 est incomplète, mais qu'elle est examinée sous réserve, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la nomination:

- de M. Denis BERSON en tant que garde-chasse particulier des lots 1 et 2 ;
- de M. Claude FREYERMUTH en tant que référent sur les lots 1 et 2 ;
- de M. Jean-Noël MASSON en tant que garde-chasse particulier pour les lots 3 et 4 sous réserve de la réception de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs ;
- de M. Jean-Noël MASSON en tant que référent sous réserve de la bonne suite de sa nomination de garde-chasse.

### **AGREMENTS DES PERMISSIONNAIRES ET ASSOCIES SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1er FEVRIER 2033**

Le Conseil Municipal a à charge d'agréer les permissionnaires et les associés de chasse pour la nouvelle période locative et par la suite, à tout moment en cours de bail, après avis de la 4C.

Les demandes d'agrément sont régulières et conformes en tous points au Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin, y compris le respect de la condition de distance.

La 4C a été consultée le 25 avril 2024 et a rendu un avis favorable à l'agrément des permissionnaires et associés de chasse suivants :

\* Pour le lot 1, dont droit de chasse est détenu par M. Pierre MAURER ; M. Alphonse DORGLER ; M. Claude FREYERMUTH ; M. Jean GREINER ; M. Michael HOCHWELKER ; M. Pierre MAURER.

\* Pour le lot 2, dont droit de chasse est détenu par M. Claude FREYERMUTH ; M. Alphonse DORGLER ; M. Claude FREYERMUTH ; M. Jean GREINER ; M. Michael HOCHWELKER ; M. Pierre MAURER.

\* Pour les lots 3 et 4, dont droit de chasse est détenu par l'ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME : M. Paul CRIQUI ; M. Arthur CRIQUI ; M. Bruno FILLEUL ; M. Hubert GARNIER ; M. Jean-Claude MILLION ; M. Pierre MILLION ; M. Maurice MUNCH ; M. Frédéric PRETOT ; Mme Martine PRETOT ; M. Edouard RAPP ; M. Christian REYNAUD. Approuvé à l'unanimité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le  
**Vendredi 14 juin 2024 à 19h30**  
en Salle du Conseil.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur [www.lebonhomme.fr](http://www.lebonhomme.fr)  
ou sur simple demande à la mairie.

## VIE ASSOCIATIVE

### Association AAPPMA Les Truites du Bonhomme

Samedi 20 avril, quelques courageux se sont retrouvés malgré le temps exécrable, pour participer à l'Opération Haut-Rhin Propre.

En quelques heures ils ont remplis une petite dizaine de sacs poubelles !

Un grand merci à eux !



### Les associations toujours actives pour le marché esti-

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, les associations du Bonhomme ont répondu présent pour les marchés montagnards du lundi soir pendant l'été. A tour de rôle, elles s'engagent à installer les tables et bancs, les ranger après, et surtout gérer la buvette et le barbecue pendant la soirée, de 17h à 21h.

Les marchés estivaux du lundi soir débuteront le 17 juin, avec l'association des Donneurs de sang, et ensuite chaque lundi aux mêmes horaires, jusqu'au 26 août. Petite exception, pour le lundi 12 août, il n'y aura pas de marché car le dimanche 11 août aura lieu la traditionnelle fête paysanne « Oh les Welches ».

Peu de changement chez les commerçants exposants, toujours uniquement alimentaires et locaux. A noter : l'arrivée de nos nouveaux boulangers-pâtisseries Morgane et Marwin, qui sont ravis de participer !



# MARCHÉ MONTAGNARD

**TOUS LES  
LUNDIS**

**de 17h à 21h**

**Produits locaux, restauration  
et grillades sur place.**

**Buvette assurée par les  
associations du village !**

**Tous les lundis  
du 17 juin au 26 août 2024,  
excepté le lundi 12 août 2024.**



**LE BONHOMME**

## VIE DE L'ÉCOLE

### Préparation du jardin

Les enfants de l'école ont commencé leurs semis pour cette nouvelle saison de jardinage. Avec l'aide de Monsieur Kévin Klein, ils ont semé des petits pois et des poireaux.. Ils ont aussi préparé des jardinières d'oeillets d'Inde. Maintenant, il n'y a plus qu'à attendre les beaux jours pour les planter au jardin !



### Visite de la médiathèque de Lapoutroie

Le 18 mars, nous nous sommes rendus à la médiathèque de Lapoutroie à pied. Les enfants ont eu la joie de découvrir la structure, d'écouter la lecture d'un Kamishibai et de découvrir des jeux de la ludothèque. Nous y retournerons le 27 mai et nous aurons le plaisir d'y rencontrer une con-



### Carnaval de l'école

Mardi gras a été bien fêté ! Les enfants sont venus déguisés à l'école, qui leur avait organisé une chasse aux trésors. Après avoir retrouvé le trésor, ils se sont restaurés autour de pancakes, que les maternelles avaient préparés le matin même. Les parents des enfants se sont joints aux enfants pour ce moment de fête très convivial.



### L'école de la forêt

A l'école de la forêt, c'est toujours le même rythme : jeux libres puis temps d'apprentissage. Pendant les jeux libres, les enfants continuent leurs cabanes ou jouent à faire de la cuisine. Beaucoup creusent et jouent avec la terre, ils aiment son contact ! Pour les apprentissages, au programme : séance de géométrie en maternelle, découverte de la conjugaison des verbes être et avoir au présent et l'introduction à la multiplication (avec des graines de courges).



### Les 60 ans de Claudine !

Les enfants, aidés de leur maîtresse avaient préparé une jolie surprise : un tableau collectif avec une fleur faite par chaque enfant. Quant à Claudine, elle, avait préparé pour les enfants un goûter pour son anniversaire !



## AMAEELLES RECRUTE des jobs d'été



Financer mes projets avec des horaires flexibles 🔍

📍 Près de chez moi



AIDE ET SOINS À LA  
PERSONNE

Rejoignez-nous

☎ 03 89 32 78 71

✉ [emploi@apa.asso.fr](mailto:emploi@apa.asso.fr)

[amaelles.org/job-ete](http://amaelles.org/job-ete)

créons  
ensemble  
des jours  
heureux.



**Vous êtes à la recherche d'un  
emploi stimulant, flexible et  
enrichissant pour cet été ?**

Nous avons le **job d'été**  
fait pour **vous** !

*Votre métier le temps d'un été.*



**AUXILIAIRE DE  
VIE SOCIALE**



**AIDE  
À DOMICILE**

☺ Accessible avec ou sans formation / expérience !

*Vos avantages*

- CDD possible de juin à septembre *selon vos disponibilités*
- Planning au choix : le *matin, l'après-midi* ou *en journée*
- *Réponse immédiate* à l'issue de l'entretien
- *Frais kilométriques* remboursés à hauteur de 40 cts/km
- *Accompagnement* à la prise de poste

## MISSION LOCALE 16-25 ans

La Mission Locale propose à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, diplômés ou non :

- Un accompagnement dans votre parcours vers l'emploi et des offres d'emploi
- Une aide pour élaborer votre projet professionnel
- Des informations sur les dispositifs existants ou sur les mesures d'aide
- Une assistance pour vos démarches
- Une prise en compte d'un ensemble de facteurs (santé, logement, formation, ressources...) pour construire une réponse adaptée à vos besoins



La Mission Locale Colmar Centre Alsace assure des permanences mensuelles hebdomadaires dans la Vallée de Kaysersberg :

Commune	Lieu	Jour et horaires
Kaysersberg	Communauté de Communes	1er et 2ème lundi du mois de 8h30 à 12h sans RDV et de 14h à 17h <b>sur RDV</b>
Orbey	Mairie	3ème et 4ème lundi du mois de 8h30 à 12h sans RDV et de 14h à 17h <b>sur RDV</b>

En dehors de ces permanences, les conseillers de la Mission Locale vous accueillent, sur rendez-vous, dans les bureaux de Colmar : 45 rue de la Fecht, Tél : 03 89 21 72 20 / [www.missionlocalecolmar.com](http://www.missionlocalecolmar.com)

## Parc Naturel Régional des ballons des



De début juillet à fin août 2024 – CDD 2 mois  
Emploi à temps complet (5 journées / semaine)

### Missions :

L'objectif principal de cette mission est d'intervenir sur le terrain auprès des randonneurs et autres pratiquants afin de sensibiliser ces derniers aux bons comportements en milieu naturel. Sous l'autorité du chargé de mission, les médiateurs ont pour missions :

- aller à la rencontre du public sur le terrain afin de le sensibiliser à la richesse et à la sensibilité du territoire
- apporter au public des informations relatives aux patrimoines naturels et humains, aux règles de bonnes pratiques, à la sensibilité des milieux, les itinéraires de randonnées, la sécurité en moyenne montagne ...
- échanger avec les acteurs présents sur le territoire
- concevoir des outils de sensibilisation et de suivi, et les animer
- assurer une veille territoriale : recueil de données, analyse des fréquentations, état des lieux des sentiers thématiques ...

Fiche de poste détaillée sur : <https://www.parc-ballons-vosges.fr/recrutement/>

### Contact

Baptiste CELLIER, Tél : 03 89 77 90 20 / 06 07 49 14 57

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer au plus tard pour le 03 juin, à :

## Musée du Pays Welche :

L'Association de Sauver=garde et de Valorisation du Patrimoine, qui gère le musée, recherche des personnes **BENEVOLES** motivées pour compléter l'équipe des guides qui accompagnent les visiteurs.

La formation des candidats-guides est assurée gratuitement par les responsables de l'association.

En acceptant de devenir guide, vous remplissez votre devoir de mémoire en transmettant aux visiteurs et aux générations futures, les us et coutumes, les traditions et l'histoire du Pays Welche.

Pour plus d'infos, contactez Marc Thomann, président : 06 89 28 22 66 ou Jean-Marie Georges, responsable des guides : 06 62 13 89 87



Maison du Pays Welche  
ASVP  
Membre de l'AMLA  
2 Rue de la Rochette  
68240 FRELAND

### Impôts : une permanence à Sigolsheim

Dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus 2023, un agent du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Colmar viendra assurer une permanence physique dans les locaux du Service de Gestion Comptable (SGC) de Kaysersberg-Vignoble, au profit des contribuables, le jeudi 23 mai matin, de 08h30 à 12h30, par créneau de 30 minutes, à l'Espace Pluriel, dans le village physique de Sigolsheim, commune de Kaysersberg-Vignoble, au 11, rue Saint-Jacques, 68240 Kaysersberg-Vignoble.

#### Pour prendre rendez-vous :

- **par téléphone** : 03 89 78 24 32, de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h, du lundi au vendredi.
- **physiquement** au guichet du SGC de Kaysersberg-Vignoble, à l'Espace Pluriel, de Sigolsheim
- **par internet**, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) puis "Votre espace particulier" puis "Contact et RDV" en haut à droite puis "Prendre RDV" auprès du Service des Impôts des Particuliers de Colmar puis se laisser guider.



FINANCES PUBLIQUES

### Propriétaire de logements et de dépendances (cave, garage, parking, etc.), vous devez déclarer les changements d'occupation de ces biens sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

#### **Si aucun changement d'occupant n'est intervenu depuis votre dernière déclaration, vous n'avez aucune nouvelle démarche à effectuer.**

Si un changement de la situation d'occupation de votre bien (logement devenu vacant ou nouvellement loué, changement de locataire, occupation à titre professionnel...) est intervenu en 2023 ou depuis votre dernière déclaration, vous devez le déclarer dès que possible depuis le service en ligne « **Gérer mes biens immobiliers** » disponible dans votre espace professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Au préalable, il est nécessaire que vous ayez créé votre espace professionnel et adhéré au service « Gérer mes biens immobiliers ».

#### **Quelles informations déclarer ?**

Vous devez nous indiquer pour chacun de vos biens les changements d'occupation intervenus en 2023. Il peut s'agir :

- d'un nouveau local que vous occupez ;
- d'un local devenu vacant, ce qui implique que le logement ne soit pas meublé et reste inoccupé tout au long de l'année ;
- d'un logement loué soit de manière saisonnière, soit à l'année. Pour les locations de longue durée, vous devez indiquer l'identité des titulaires des baux lorsqu'ils ont changé au cours de l'année 2023.

Les locaux annexes (parking, garage, cave) doivent être déclarés avec le logement dont ils dépendent. Les données d'occupation connues de l'administration fiscale sont pré-remplies dans le formulaire de déclaration en ligne disponible dans votre espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Biens immobiliers ». En cas de changement de situation par rapport aux informations indiquées, il convient de mettre une date de fin à l'ancienne situation d'occupation, et de déclarer le cas échéant le nouvel occupant ou la vacance du local.

**Vous ne trouvez pas la réponse à votre situation ?** Vous avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ? Nos agents sont à votre écoute au **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pour toutes les questions d'ordre technique concernant votre démarche en ligne, il est possible de contacter le service d'assistance aux téléprocédures :

- par formulaire électronique, depuis la rubrique « Contact et RDV » accessible sur la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique > Vous êtes Professionnel > Votre demande concerne « Une assistance aux téléprocédures » ;
- par téléphone (pour les services en ligne proposés sur ce site uniquement) au **0 809 400 210**. Ce service est ouvert de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi.

## VALLEE DE KAYSERSBERG : ANIMATIONS

### Réseau des Médiathèques :

#### ENVIE DE JOUER ?

lun. 27/05 à 14 h à Lapoutroie - 1 h 30 - adultes  
Venez découvrir de nouveaux jeux et partager des parties endiablées avec de nouvelles personnes dans une ambiance très conviviale.

#### APÉRO COUPS DE COEUR

Jeu. 30/05 à 18 h à Kayzersberg  
Un moment convivial pour échanger en toute simplicité et partager des découvertes cinéma et lecture.

#### APÉRO JEUX

Ven. 14/06 à 18 h à Lapoutroie - 2 h  
Retrouvez-nous pour un moment ludique, de convivialité et d'échanges avec de nouveaux partenaires de jeux



### LES HORAIRES D'OUVERTURE :



**MÉDIATHÈQUE**  
DE LA VALLÉE DE  
KAYSERSBERG



**MÉDIATHÈQUE**  
DE LAPOUTROIE



**BIBLIOTHÈQUE**  
MUNICIPALE  
D'ORBEY

	MÉDIATHÈQUE DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG	MÉDIATHÈQUE DE LAPOUTROIE	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ORBEY
LUNDI	9h-12h & 15h-18h	15h-18h30	/
MARDI	15h-18h	15h-18h30	10h-12h
MERCREDI	9h-18h	9h-18h30	10h-12h & 14h-19h
JEUDI	15h-19h	/	16h-18h
VENDREDI	/	9h-12h & 15h-18h30	14h-18h30
SAMEDI	14h-18h (fermé le samedi en juillet & août)	/	10h-12h & 14h-16h

### Vallée de la Weiss en Transition :



#### REPAIR CAFE & TROC TON TRUC :

Venez rencontrer des MacGyvers du **Repair Café** de la vallée, ils vous aideront à redonner vie à vos mixer récalcitrant, vêtements à reprendre, vélo qui manque d'exercice... (exclus : micro-ondes, appareils photo et smartphones).

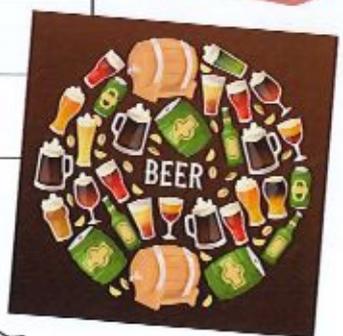
**La zone de gratuité - Troc ton Truc** - accueille, jusqu'à 15h, vêtements, livres, vaisselle, jouets, décorations ... , objets qui vous ont trop vu ou ne vous sont plus utiles. Vous pourrez vous faire plaisir et adopter ceux qui vous plairont! Tenue correcte exigée pour les objets : propres et en bon état, et accueil convivial autour d'une boisson pour les participants.

Contact : [repaircafe@transition-pasapas.org](mailto:repaircafe@transition-pasapas.org)

**Samedi 1 juin 10h-13h, 14h-16h30 à la salle des fêtes de Fréland**

# MEMO DES ANIMATIONS 2024

25 MAI	Journée Citoyenne
15 JUIN	Fête de la Musique
17 JUIN	1er Marché Montagnard
24 JUIN	Marché Montagnard
1 JUILLET	
8 JUILLET	
15 JUILLET	
22 JUILLET	
28 JUILLET	
29 JUILLET	Marché Montagnard
5 AOUT	
11 AOUT	Oh les Welches !
19 AOUT	Marché Montagnard
26 AOUT	
OCTOBRE	Fête de la Bière
DECEMBRE	Marché de Noël



# Fête de la Musique

Le BONHOMME

Place de la salle des fêtes

Samedi **15** juin

De 18h30 à 1h



## Programmation:

- Metempsychosis 14
- Balagan
- Alexis Spitback
- Manang

Repas fait par  
l'Amicale des sapeurs  
pompiers

Barbecue

Boissons fraîches

Entrée Libre



Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe, Cynthia Straub,  
adjointe administrative pour la mise en forme, impression,  
Directeur de la publication : Frédéric PERRIN Maire

 [www.lebonhomme.fr](http://www.lebonhomme.fr)  
 [mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr](mailto:mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr)  
 03 89 47 51 03